

Madame, Monsieur,

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales prévoit la possibilité d'une nouvelle organisation communale : la commune nouvelle.

Depuis septembre dernier, nous avons réfléchi à cette création qui nous permet de bâtir ensemble un avenir commun tout en restant fidèles à l'histoire et aux racines de nos cinq communes.

Il s'agit d'abord pour nous de préparer l'avenir de nos territoires et de nos habitants mais nous connaissons aussi l'attachement de tous à nos communes existantes.

La commune nouvelle que nous vous proposons n'est pas une fusion mais un regroupement. Chacune de nos cinq communes continuera à exister, à conserver son nom et ses limites et aura de réelles compétences de proximité. L'entité juridique unique que constitue la commune nouvelle nous fera bénéficier du poids de ses 6 500 habitants pour mieux nous faire entendre des pouvoirs publics départementaux, régionaux, nationaux et européens.

A la commune nouvelle le soin d'assurer le développement économique et social de l'ensemble à partir de nos zones d'activité et principalement à partir de la zone de Bourg-de-Thizy. A elle aussi le soin d'organiser l'espace en veillant au développement équilibré de l'habitat et au maintien de terrains de qualité pour nos agriculteurs. Il appartiendra également à la commune nouvelle d'assurer une mutualisation des personnels, l'égalité fiscale entre tous les habitants ainsi qu'un égal accès pour tous aux services publics communaux.

C'est la commune nouvelle qui devra prendre en charge le maintien des grands services publics dont nous disposons : bureaux de poste, gendarmerie, lycée, transports, hôpitaux ; à elle d'étudier rapidement la création d'une maison médicale, comme il lui appartiendra de veiller, avec l'hôpital, au développement de l'accueil de jour pour malades d'Alzheimer ou assimilés.

La commune nouvelle aura en charge les grands équipements sportifs et culturels ainsi que la sauvegarde du patrimoine.

Cependant, les cinq communes déléguées, auront compétence pour tout ce qui concerne notre vie quotidienne.

Chaque commune déléguée aura en charge son école, sa mairie, son cimetière, des agents de proximité, un accueil assuré par un agent qualifié comme c'est le cas actuellement.

Chaque commune déléguée continuera à faire vivre la vie associative de son territoire comme elle le fait aujourd'hui.

Les manifestations traditionnelles seront maintenues en l'état : repas des anciens, fêtes des classes, fêtes patronales ainsi que les manifestations patriotiques habituelles.

La commune nouvelle nous apparaît donc le bon compromis entre la nécessité absolue de conserver nos racines communales et l'exigence tout aussi absolue d'atteindre la taille critique pour pouvoir assurer notre développement et notre avenir, c'est-à-dire aussi avoir la capacité d'être fidèles à notre histoire.

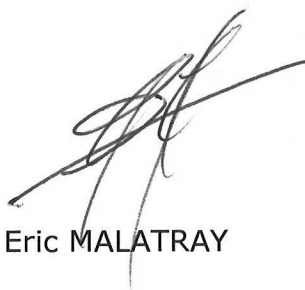
C'est la raison pour laquelle il nous a semblé responsable de nous engager dans la construction de cette nouvelle commune en restant fidèles à nos communes d'origine. Depuis l'automne dernier nous avons travaillé à cette construction avec tous nos adjoints en informant et associant l'ensemble des conseillers municipaux à la charte fondatrice de la commune que nous vous présentons sous une forme résumée avec cette lettre. Convaincre sans contraindre, tel est notre objectif.

Nous vous invitons à nous suivre dans cette démarche d'avenir pour mieux vivre ensemble.

Avec tout notre dévouement.



Jean DESSEIGNES



Eric MALATRAY



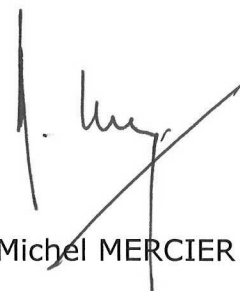
Colette DARPHIN



Maurice SAUNIER



Monique BOROT



Michel MERCIER